Commune anniviers

TRIER C’EST PAS SORCIER !

Merci de suivre les règles des zones de tri pour garder nos villages propres et respecter l’environnement !

LES ÉCOPOINTS DE LA COMMUNE D’ANNIVIERS



anniviers.org / trier-pas-sorcier.ch

CHAQUE DÉCHET À SA PLACE !

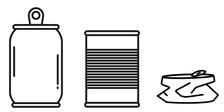
SAINT-JEAN

LES BONS GESTES

Trier et préparer vos déchets



Enlever les emballages plastiques et plier les cartons



Écraser l’alu et le fer-blanc

RESPECTER LES RÈGLES

EN ZONE D’HABITATION
interdiction de déposer du verre entre 19h00 et 07h30

SACS TAXÉS UNIQUEMENT
dans les moloks à ordures

À L’INTÉRIEUR DU MOLOK
pas à côté



sacs noirs interdits

LIMITER LES NUISANCES
privilégier les dépôts durant la semaine

SITES SOUS SURVEILLANCE
amende entre CHF 100.- et 1000.-

DÉPÔT SELON LES CATÉGORIES PAR POINT DE COLLECTE

